



Eure-et-Loir

**Commune d'ARCISSES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240415-150424\_DELIB9-DE

Date de transmission de la convocation 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ENEALT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	Stéphane COURPOTIN
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Aline VAUDRON a été nommée secrétaire de séance.

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT**  
(Délibération n°9-15/04/2024)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2023 approuvant pour l'exercice 2023 le 19001- budget assainissement Arcisses :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2023 approuvant la décision modificative n° 1 du budget assainissement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023 approuvant la décision modificative n° 2 du budget assainissement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2024 approuvant la décision modificative n° 3 du budget assainissement

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Edwige VEDIE finances, le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote, le pour, adopte les comptes administratifs de l'exercice 2023, arrêtés

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240415-150424\_DELIB9-DE

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>19001 - ASSAINISSEMENT</b>			
Dépenses	25 622,20 €	22 344,11 €	47 966,31 €
Recettes	27 975,25 €	44 565,53 €	72 540,78 €
Solde	2 353,05 €	22 221,42 €	24 574,47 €
R.A.R. Dépenses		19 079,82 €	19 079,82 €
R.A.R. Recettes		26 149,00 €	26 149,00 €
Solde	- €	7 069,18 €	7 069,18 €
Résultat	2 353,05 €	29 290,60 €	31 643,65 €

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 18/04/2024  
et de la publication le 18/04/2024  
Fait à ARCISSES, le 18/04/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

